

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Département fédéral des finances
3003 Berne

Genève, le 15 mars 2024

Par courriel à :
zollveranlagung@bazg.admin.ch

Consultation : Modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, d'une valeur minimale ou pour lesquels le montant de l'impôt est insignifiant

Madame la Conseillère fédérale,

Le Département fédéral des finances (DFF) a lancé une consultation proposant de réduire de moitié la franchise-valeur, en l'abaissant de 300 francs à 150 francs. Cette proposition vise à mettre en œuvre la motion 19.3975 « Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier » qui a été adoptée par les chambres fédérales. Elle répond également aux motions déposées par les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie demandant que des mesures soient prises pour lutter contre le tourisme d'achat.

Consciente des effets négatifs qu'engendre le tourisme d'achat pour le commerce de détail, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) soutient la proposition du DFF d'abaisser la franchise-valeur à 150 francs.

Améliorer l'équité fiscale

La CCIG tient tout d'abord à souligner que le tourisme d'achat a augmenté de 10% au premier semestre de l'année 2023 par rapport à la même période l'an dernier. Actuellement les consommateurs faisant leurs achats à l'étranger peuvent bénéficier d'avantages fiscaux en ne payant ni la TVA en Suisse, ni à l'étranger. Ainsi, le système en place nuit aux petites structures économiques situées dans les cantons limitrophes ainsi qu'aux milliers d'emplois qui en dépendent. Afin d'améliorer l'équité fiscale, et donc la concurrence avec les régions frontalières, la CCIG soutient la proposition du DFF. L'abaissement proposé est du point de vue de la CCIG juste et équilibré, d'autant plus que des quantités maximales d'importation existent déjà pour certains produits tels que la viande, les boissons alcoolisées ou encore les produits du tabac.

Préserver une économie libérale

Si la CCIG soutient l'abaissement par deux de la franchise-valeur, elle considère que celle-ci ne devrait pas être établie en-dessous de 150 francs. Un abaissement en-dessous de ce montant pourrait engendrer plusieurs effets négatifs, sans même avoir la certitude que le but recherché puisse être atteint. Plus la franchise-valeur sera basse, plus la charge de travail administratif lié au dédouanement sera importante. En conséquence, la circulation aux points de passage frontaliers pourrait être perturbée. Un renforcement des effectifs douaniers sera par ailleurs nécessaire pour assurer le bon respect des règles. Il convient de noter que l'application de dédouanement « QuickZoll », qui facilitera les déclarations, ne sera pas pleinement opérationnelle avant l'année 2027, ce que la CCIG regrette.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'assurance de notre haute considération.

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Vincent Subilia
Directeur général



Nathalie Hardyn
Directrice Département politique

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 600 entreprises membres.